

Téléphone : 04 76 71 78 75

Adresse internet : mairie@goncelin.fr

Accueil du public en mairie sur rendez-vous :

Secrétariat Urbanisme

Le mercredi 9h -11h30 – Jeudi 9h-11h30 / 13h45- 17h (renseignements d'urbanisme et dépôt de dossiers).

Architecte conseil (en partenariat avec le CAUE) consultance :

½ journée par mois. Pour cela, prendre rendez-vous auprès de la mairie 04.76.71.78.75 (projet de construction, rénovation...)

Architecte Conseil Coloriste (SOLIHA : Solidaires pour l'HAbitat).

Pour des projets de ravalement ou rénovation de façades.

a) **Déclaration Préalable**

- Emprise au sol ou surface plancher de 5 m² à 20 m² et extension jusqu'à 40 m²
- Piscine non couverte, surface de bassin de 10 m² à 100 m² ou avec couverture hauteur jusqu'à 1,80 m,
- Châssis ou serre de production : superficie au sol jusqu'à 200 m², Hauteur de 1,80 m jusqu'à 4 m,
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- Division parcellaire,

b) **Permis de démolir**

- Sur les zones urbanisées de la Commune

c) **Permis de construire**

- Emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 20 m² ou extension supérieure à 40 m²
- Piscine surface du bassin supérieur à 100 m², avec couverture hauteur supérieure à 1,80 m
- Projet d'une surface de plancher de + de 150 m² y compris extension
- Châssis ou serre de production : surface au sol supérieure à 200 m², hauteur supérieure à 4 m
- Changement de destination d'un bâtiment

d) **Permis d'Aménagement**

- Création de lotissement

e) **Certificats d'urbanisme**

- **Certificat d'Urbanisme a** : pour informations des règlements PLU et PPRN/PPRI sur un terrain sans préciser si ce dernier est constructible ou non
- **Certificat d'Urbanisme b** : Opérationnel qui indique si une opération déterminée est réalisable ou non

[Vous pouvez télécharger en ligne les formulaires concernés.](#)

